

## ARRÊTÉ DU MAIRE N°192/2022

Le Maire de la commune de SEYSSEL (Haute-Savoie),

**Vu**

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,
- le Code de la route,
- la demande de Madame BOISSARD Noémie, 132 route du Lavoir, Vallod 74910 Seyssel, en vue d'effectuer une fête du four à Vallod, le 27 août 2022.
- que cette manifestation provoquera un afflux de personnes et qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures relatives à la sécurité,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** - le samedi 27 août 2022 de 17h00 au dimanche 28 août 2022 3h00, la circulation sera interdite, de La route du Lavoir et de la rue Betteline à Vallod,

**ARTICLE 2** - Madame BOISSARD Noémie, 132 route du Lavoir, Vallod 74910 Seyssel s'engage à fermer la circulation des véhicules et sécuriser le passage des piétons dans le hameau de Vallod.

**ARTICLE 3** - Les barrières de signalisation seront mises en place le samedi 27 août 2022 à 16h par l'organisateur, et enlever par l'organisateur.

**ARTICLE 4** - Le demandeur veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

**ARTICLE 5** - Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et lieux habituels. Ampliation sera adressée :

- à Madame BOISSARD Noémie, 132 route du Lavoir, Vallod 74910 Seyssel
  - à la gendarmerie de Seyssel,
  - au centre de secours de Seyssel,
- chargés, chacun en ce qui le concerne de son exécution,

A Seyssel, le 23 août 2022  
Le Maire, Gérard LAMBERT.